

VENTE D'ALCOOL ET BIENVEILLANCE SONT ILS COMPATIBLES?

Par MarionDJN Postée le 26/03/2023 11:32

Bonjour, je suis membre d'un café associatif dont la vente d'alcool fait partie des ressources financières. Certains membres de l'association ont visiblement des problèmes d'addiction à l'alcool. Est-il possible de continuer à proposer des boissons alcoolisées aux membres de l'association tout en aidant les dépendants volontaires à décrocher? Si oui comment?

Mise en ligne le 28/03/2023

Bonjour,

Il est difficile de répondre à votre question, car il n'existe pas de solution toute faite vis à vis de l'alcool, d'autant plus dans un espace collectif où l'accès à l'alcool est facilité.

Pour répondre correctement, nous aurions besoin de plusieurs éléments supplémentaires, notamment: en avez vous parlé entre vous ? Quelles solutions ont déjà été pensées ? Quels sont les consignes lors du service associatif? Qu'avez vous pensé à mettre en place pour les dépendants qui sont volontaires à décrocher ?

Idéalement, un appel serait plus profitable, afin d'explorer ces multiples pistes. Vous pouvez nous joindre au 0 980 980 930, nous sommes joignables tous les jours entre 08h et 02h. Les appels sont anonymes et non-surtaxés. Vous pouvez également nous joindre à l'écrit sur notre service de tchat, en ligne entre 14h et 00h.

Les délais d'attente peuvent être longs mais une fois que vous serez en ligne avec un écoutant, nous prendrons le temps nécessaire afin de comprendre correctement votre situation.

Cordialement,
